



DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

- ZONAGE**
- ++++ limite communale
 - limite de zone
 - UC1 désignation de la zone
 - 6m ET hauteur à l'égout du toit
 - 6m HT hauteur hors tout

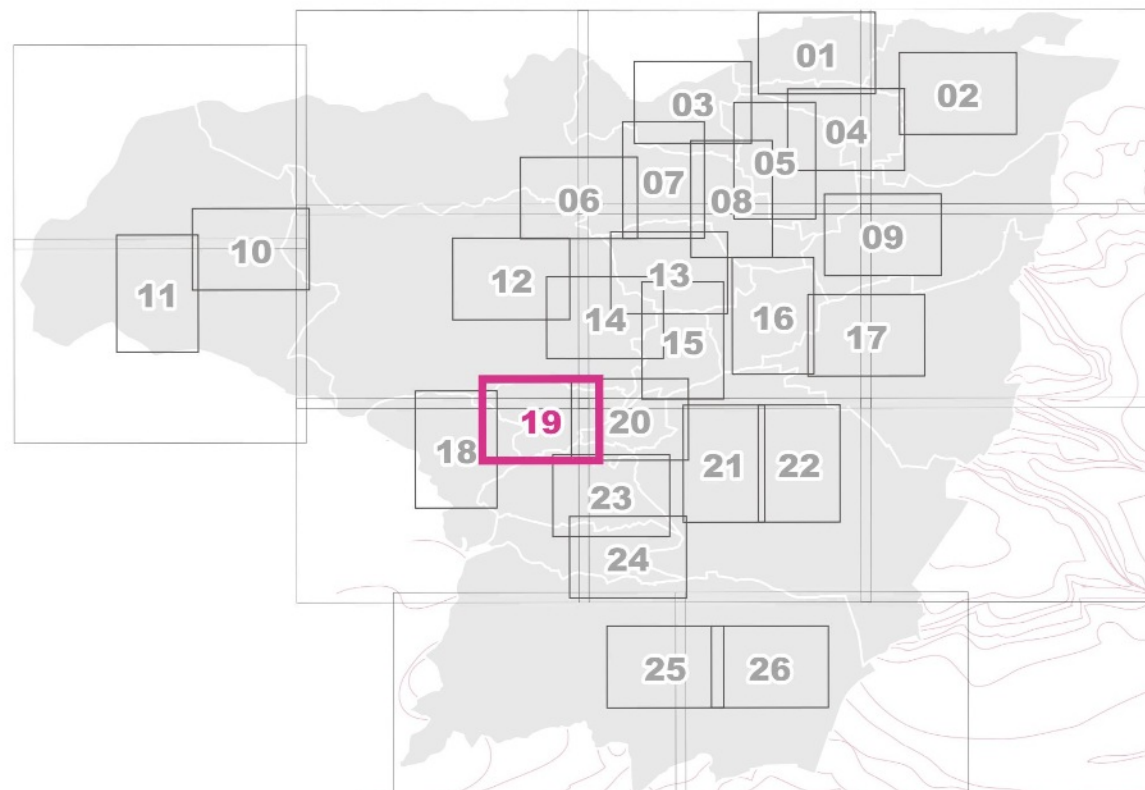
- EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**
- emplacement réservé
 - BAR 04 numéro d'opération

- PROTECTIONS**
- bâtiment remarquable soumis a permis de démolir
 - espace contribuant aux continuités écologiques
 - espace planté à conserver ou à créer
 - linéaire commercial à protéger

- AUTRES DISPOSITIONS**
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
 - marge de reculement et cotation
 - secteur AOC inconstructible du SCOT
 - site potentiellement pollué
 - bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, au titre de l'art. R 151-34 du Code de l'Urbanisme
 - numéro de changement de destination

- Niveaux d'aléa inondation par débordement de cours d'eau du bassin versant de l'Ehn, de l'Andiau et de la Scheer (Porter à connaissance)
- aléa faible
 - aléa moyen
 - aléa fort
 - aléa très fort

Communauté de Communes
du **PAYS DE BARR**
**PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**



PLAN DE ZONAGE N° 19
Bernardville

Modification n°2 approuvée
16 Juillet 2026
Échelle : 1/2000

